

A la rencontre de l'orphelinat de DUC SON

Présidente de l'Association « Les Enfants de Duc Son », qui êtes-vous Thi Tu Van VU ?

Vietnamienne et cadette d'une famille de quatre enfants, fille de diplomate, j'ai connu tout au long de mon enfance les déplacements à travers le monde consécutifs aux nominations de mon père.

La fin de la guerre du Viet Nam en 1975 a conduit ma famille à s'installer en France, en qualité de réfugiée politique. J'avais alors quinze ans.

Quel a été le déclic de votre engagement ?

La maturité aidant, cela a été tout d'abord un cheminement personnel.

Les hasards de la vie m'ont conduite dans le département du Doubs où j'ai fait la connaissance d'une compatriote mariée elle aussi à un Français, qui m'a recommandé un Orphelinat sans grandes ressources, ne fonctionnant que grâce à la générosité des particuliers et accomplissant malgré tout, avec si peu de moyens, des actions admirables avec les enfants.

Lors d'un voyage au Viet Nam, je n'ai pu que constater la véracité de ses dires. Dès lors, il y a plus de dix ans, je me suis personnellement engagée à aider financièrement cet Orphelinat, seulement à titre occasionnel.

A chacune de mes visites à l'Orphelinat, j'ai pu constater les améliorations effectuées, telles que :

- en 2006, la construction d'un bâtiment permettant l'évacuation des enfants lors des deux inondations annuelles dues à la mousson,
- la réfection complète de deux salles de classe, après les inondations de 2009
- la création d'une salle informatique avec des ordinateurs recyclés,
- en avril 2010, l'ouverture d'un restaurant végétarien grâce à la location des locaux nécessaires pour un prix symbolique.

Quand et par qui a été fondé l'Orphelinat de Duc Son ?

L'Orphelinat a été fondé il y a plus d'une vingtaine d'années par quelques nonnes bouddhistes, dont la Révérende Mère Minh Tu.

Quels sont les besoins de l'Orphelinat ?

Les besoins sont considérables puisque, pour la seule année scolaire 2010/2011, l'Orphelinat accueille 190 enfants, dont 11 handicapés et 13 bébés de moins de 2 ans, et qu'il ne fonctionne que grâce à la générosité des particuliers, aucune subvention ne lui étant versée par l'Etat.

Ces besoins sont constitués en priorité par le lait de première qualité pour les nourrissons, les couches, l'amélioration des repas des plus grands, avec apport de viande ou de poissons plusieurs fois par semaine.

Mais beaucoup d'autres restent à satisfaire :

- la réfection d'une partie de la toiture en tôle par des tuiles, plus résistantes aux cyclones,
- la rénovation et l'agrandissement de la nurserie,
- le carrelage des dortoirs et des couloirs, du sol au mur, pour en faciliter le nettoyage après les crues,
- le déplacement et la reconstruction du réservoir d'eau potable situé en zone inondable,
- l'acquisition d'un photocopieur à haut débit, afin de limiter les frais d'achat de manuels scolaires,
- etc ...

Pourquoi avoir choisi l'Orphelinat de Duc Son plutôt qu'un autre ?

A Duc Son, c'est d'abord l'enfant qui est au centre des préoccupations permanentes de l'Orphelinat, quel que soit son âge, son niveau intellectuel ou son état de santé.

A titre d'exemple, à l'entrée de la pagode, aucun panneau ne signale l'existence d'un orphelinat : m'en étant étonnée, il m'a été répondu que cela résultait de la volonté de l'équipe dirigeante afin de ne pas stigmatiser les enfants qui empruntent le même chemin pour aller à l'école publique.

Les enfants y suivent une scolarité tout à fait normale, de la maternelle jusqu'à l'université, ou en classe d'apprentissage. Ils participent également aux activités culturelles et sportives destinées à favoriser leur intégration dans la société.

Vingt-deux d'entre eux font actuellement des études supérieures et, depuis la création de l'orphelinat, plus d'une centaine d'enfants ont quitté l'établissement avec soit un diplôme, soit un métier, de sorte que la plupart d'entre eux mènent désormais une vie normale.

Peut-on adopter des enfants de Duc Son ?

L'Orphelinat de Duc Son ne pratique pas l'adoption pour plusieurs raisons :

- tout d'abord la mise en place de l'adoption supposerait un contrôle étatique et bureaucratique dans le mode de fonctionnement de l'Orphelinat, idée qui est fortement repoussée par l'équipe de direction;
- ensuite, les familles ont choisi de laisser leurs enfants à Duc Son, pour qu'ils y soient élevés dans la tradition et les valeurs vietnamiennes. Investies de cette clause de confiance, les nonnes ne sauraient laisser leur responsabilité à quiconque : ainsi chaque enfant, sans distinction, bénéficie-t-il d'une attention unanime.

Il est à noter cependant que, dans le souci de rendre possible une vie sociale future aux enfants, l'Orphelinat ne sollicite de l'Etat que l'octroi d'un état civil complet pour chacun.

Alors pourquoi les Enfants de Duc Son ?

Ma vie professionnelle m'a conduite à La Rochelle où cinq couples d'amis de La Rochelle et de Douarnenez, ainsi que mon époux, m'ont convaincue de ne plus agir seule, d'où la création de l'association en avril 2010.

L'association, constituée à l'origine de quatorze membres, en comprend actuellement une cinquantaine.

Cette association est une association loi de 1901 et ses membres tiennent à afficher et affirmer sa laïcité, même si l'Orphelinat auquel elle offre son aide, est dirigée par des religieuses bouddhistes.

Les dons versés à votre association sont-ils fiscalement déductibles ?

Les dons versés à notre association n'ouvrent droit à aucun avantage fiscal puisque ses membres fondateurs ont limité l'objet de l'association à ce seul Orphelinat.

Par suite, l'association ne peut être considérée comme étant d'intérêt général.

Avez vous commencé à apporter une aide effective à Duc Son ?

Grâce aux cotisations, aux dons et à un contrat temporaire avec le magasin TOYS' R US, qui lui a offert récemment la possibilité d'emballer des jouets pour sa clientèle, l'association s'est engagée à verser mensuellement 500 € à l'Orphelinat.

Ainsi, elle a versé à l'Orphelinat, pour son fonctionnement :

- 800 € en juillet 2010,
- 500 €, puis 800 € en août 2010 (cette dernière somme étant destinée à financer la rentrée scolaire 2010/2011),
- 1500 € en octobre 2010, à raison de 500 € pour le fonctionnement de l'établissement, et de 1000 € pour l'acquisition de 200 moustiquaires, de 100 couvertures et de 100 cartables,
- 1410 € en novembre 2010, pendant les crues, à raison de 500 € pour les dépenses courantes et de 910 € pour l'acquisition d'un sèche-linge, d'un chauffe-eau et de stérilisateurs de biberons et d'eau potable pour tous.

Avez vous des projets ?

L'association a bien sûr d'autres projets, tels que la participation à des vide-greniers, la poursuite de son partenariat avec TOYS' R US, l'organisation de manifestations en faveur de l'orphelinat.